



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Périgueux, le 31/10/2020

Objet : RENTREE DU 02 NOVEMBRE 2020

Madame, Monsieur

Au regard des nouvelles directives ministérielles et après consultation des représentants de l'ensemble de la communauté éducative, nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance des éléments d'information suivants.

L'équipe de direction

Téléphone : 05 53 06 60 00

Fax : 05 53 09 20 64

Mél. : ce.0240024w@ac-bordeaux.fr

1 rue Charles Mangold
24 000 PERIGUEUX

Rentrée du 02 novembre 2020

La rentrée de ce lundi 02 novembre aura lieu à l'horaire et selon l'emploi du temps habituel.

Ce jour-là, dans toutes les écoles, tous les collèges et lycées de France, un hommage sera rendu à M. Samuel PATY. À travers cet hommage, c'est aussi l'unité de la communauté éducative tout entière autour des valeurs de la République, de la liberté d'expression et du principe de laïcité que nous affirmerons.

Une minute de silence sera observée lundi à 11h, après la lecture de la lettre de Jean Jaurès aux instituteurs, dans des conditions respectueuses du protocole sanitaire applicable. Ce temps de recueillement se tiendra dans les salles de classe. Les élèves n'ayant pas cours à cet horaire seront réunis sous le cloître.

Application du nouveau protocole sanitaire

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le responsable d'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Les accompagnateurs doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par chacun **dans l'établissement** :

- Port du masque, **y compris aux abords de l'établissement**, et dans les vestiaires d'EPS,
- Lavage des mains régulier au besoin avec du liquide hydro alcoolique (à l'arrivée dans l'établissement, après chaque récréation, à l'arrivée dans chaque nouvelle salle de classe, avant et après chaque repas, après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez soi),

Depuis la rentrée de septembre **la limitation du brassage est appliquée** (salles préférentielles par classe de la 6^{ème} à la 2nd). Le sens de circulation dans les couloirs et les escaliers du bâtiment D sera organisé.

La restauration scolaire sera organisée afin de limiter le brassage entre les niveaux (passage par niveaux, zones différenciées dans la salle de restauration)

Les récréations

- Les élèves de collège se répartiront de la manière suivante : 6^{ème}/5^{ème} cour du bâtiment D et 4^{ème}/3^{ème} cour du bâtiment B
- Les élèves de lycée qui souhaitent sortir sur ce temps utiliseront uniquement le portail près du restaurant scolaire. L'entrée se fera par le portail habituel.

Calendrier

Dans ce contexte, **les rencontres parents-professeurs** prévues au mois de novembre sont annulées ; **les conseils d'administration** seront reprogrammés.

Les équipes de la cité scolaire sont pleinement mobilisées et restent à votre disposition pour répondre à vos éventuelles interrogations.



L'Equipe de direction